

“ **Des actions en faveur de l’agroécologie, une agriculture diversifiée et une mise en réseau progressive des acteurs en lien avec le PAT de la métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d’Arles**



© PNR Alpilles

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du Parc : 2007
- Lancement public du PAT : janvier 2019
- Superficie du PNR : 51 000 ha, superficie PAT : 518 025 ha
- Nombre de communes : 16 (+ Arles qui est dans le périmètre d’étude pour la future charte 2022-2037)
- Population : 46 900 habitants
- Région : Provence-Alpes-Côte d’Azur
- Département concerné : Bouches-du-Rhône
- Type de territoire : Périurbain et agricole (9,5% de territoire artificialisé)
- Villes-portes : Tarascon et Saint-Martin de Crau (+ Arles qui est dans le périmètre d’étude pour la future charte 2022-2037)



⊙ L’AGRICULTURE UNE COMPOSANTE MAJEURE DU TERRITOIRE DES ALPILLES

1 050 exploitations agricoles.

21 600 ha cultivés et près de 4800 ha valorisés par le parcours pastoral (52 % du territoire du Parc)

9 % d’emplois agricoles (6700 actifs en 2010).

10 % de la surface agricole utile du département et 21% des exploitations agricoles

Une agriculture de qualité :

- Olives et huile : AOP Huile d’olive de la Vallée des Baux, AOP olives cassées et olives noires, AOC huile d’olive de Provence.
- Vins : AOP Baux-de-Provence et Coteaux d’Aix-en-Provence, IGP Alpilles, Pays des Bouches du Rhône et Méditerranée.
- Élevage : IGP Agneau de Sisteron, AOP Foin de Crau (première AOP pour une production non alimentaire), AOP Brousse du Rove et AOP Taureau de Camargue.
- IGP Miel de Provence et Riz de Camargue et Thym de Provence.
- La Marque « Valeurs Parc » pour les produits issus d’élevage d’herbivores viandes et lait, ainsi que pour les fruits, légumes, plantes aromatiques et médicinales et céréales.
- Des producteurs engagés dans l’agriculture biologique.
- Une agriculture diversifiée : fruits, légumes, viande ovine, bovine, fromages, céréales, foin, miel, plantes aromatiques et médicinales...
- Un éventail de modes de commercialisation très complet, des circuits ultra-courts aux marchés internationaux.
- Une agriculture de territoire avec des exploitations à taille humaine qui contribuent à la biodiversité et à la qualité des paysages qui font son attractivité.

Sources, RPG 2016, OCSOL 2014, CRIGE PACA, RGA 2010

1000 exploitations, caractérisées par une grande diversité de produits, avec une traçabilité et une qualité élevée. Fait rare pour un territoire, il est possible de concevoir des menus dont les ingrédients sont à 100% issus du territoire du Parc. Cette diversité est l'un des fondements de l'identité du territoire avec des produits phares comme le vin et l'huile d'olive à forte valeur ajoutée. Le maraîchage, l'arboriculture et l'élevage sont également bien présents dans le Parc.

Les sigles de qualité très nombreux sont le reflet de cette spécificité. Sur le territoire du Parc des Alpilles, 40% des exploitations présentent au moins un produit sous signe de l'origine et de la qualité (AOC-AOP, IGP mais aussi Agriculture Biologique...). Si de multiples initiatives existent sur le territoire en termes d'alimentation locale, il existe encore peu de mise en cohérence de ces dernières. De nombreux lieux de vente individuels (vente directe à la ferme, sur les marchés, etc.) sont présents sur le territoire des Alpilles mais les organisations collectives et les mises en réseaux sont encore peu nombreuses, excepté les AMAP.

Dans les Alpilles, les MIN (marchés d'intérêt national) participent à la structuration de l'approvisionnement alimentaire local (MIN Chateaufort, Marché de fruits et légumes de gros de Saint-Etienne du Grès mais également dans le territoire du département avec le MIN des Arnavaux). La tendance s'oriente vers une augmentation progressive de l'offre en produits locaux même si cette offre est encore limitée selon les MIN. Le Parc des Alpilles encourage les initiatives locales pour la transition vers une alimentation en produits de qualité, de saison et les modes de commercialisation en circuits courts de proximité.

Ces actions sur le territoire des Alpilles viennent compléter et enrichir le Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, co-piloté par le Syndicat Mixte du Pays d'Arles et soutenu par le département des Bouches du Rhône qui a pour ambition de s'appuyer sur l'organisation d'une agriculture de proximité et de participer à la réduction des inégalités et des fractures territoriales. Elles comprennent des actions menées par le Parc des Alpilles mais également par les porteurs de projets du territoire tels que ceux de l'épicerie solidaire « La Courte Echelle » (projet de plate-forme à destination de la restauration collective) ou encore l'EPLFPA de Saint-Remy (atelier de transformation fruits et légumes).

L'enjeu est de réussir à montrer la complémentarité entre projets et structures et de concilier les différents modes de production agricole. Le Parc des Alpilles est donc un partenaire du récent PAT d'Aix-Marseille Métropole/ PETR du Pays d'Arles. En cours de révision de sa charte, le Parc participe et se



© PNR Alpilles

nourrit des initiatives déjà présentes et du partenariat avec le PAT.

Dans cette optique, le Parc souhaite répondre à plusieurs objectifs reliant agriculture, alimentation et santé parmi lesquels :

- Créer le lien entre les initiatives sur le territoire en faveur d'une alimentation locale ;
- Apporter une cohérence et une complémentarité entre acteurs de l'alimentation sur le territoire ;
- Diversifier les filières agricoles et les productions sur le territoire.

🔗 ACTIONS

Le Parc souhaite promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement ;

→ Le Parc des Alpilles a été porteur et coordinateur d'un programme européen LIFE des Alpilles pour la promotion des activités humaines respectueuses de l'environnement et de la préservation de l'avifaune en particulier (2013-2018). Le programme LIFE des Alpilles a ainsi permis d'expérimenter des pratiques agricoles alternatives, favorables à la biodiversité et économiquement rentables, en oléiculture, viticulture, céréaliculture et arboriculture se traduisant par : le remplacement d'engrais minéraux par des engrais organiques, la gestion de l'enherbement et des infrastructures agroécologiques (bandes enherbées, arbres isolés, haies, etc.), la réduction de recours aux herbicides, le contrôle de l'impact d'insectes ravageurs sans pesticides, le recours à des plantes hôtes d'auxiliaires des

cultures ou encore l'association et la complémentarité entre élevage et arboriculture/oléiculture. Ces actions ont trouvé une traduction dans l'édition d'une brochure sur l'agroécologie et un forum agricole a été organisé en clôture de ce programme.

→ Le projet « Développement des pratiques agroécologiques » (2018-2020) est une action des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue s'inscrivant dans la continuité des réflexions et des expérimentations initiées grâce au LIFE avec les producteurs de leurs territoires. Cette action a comme objectif de favoriser le développement de pratiques agroécologiques - traditionnelles et innovantes - autour de quatre filières prioritaires l'arboriculture, l'élevage en zone humide, les grandes cultures et le maraîchage. Ce projet, soutenu par le programme LEADER du Pays d'Arles, s'est traduit par un accompagnement de la profession agricole vers des pratiques agroenvironnementales par la réalisation de diagnostics, un suivi de pratiques et l'organisation de journées d'information et de sensibilisation.

→ La mission pastorale : Le Parc des Alpilles est très investi, avec son partenaire le CERPAM, dans cette activité ancestrale et veille à sa pérennisation par sa prise en compte dans de nombreux domaines (foncier, gestion forestière, biodiversité, etc.). Il assure l'animation et la mise en œuvre des projets de la mission à l'échelle du massif afin de mutualiser les moyens et d'assurer une action coordonnée sur le territoire : diagnostic des aménagements pastoraux, actualisation des Conventions Annuelles de Pâturage, signalétique pastorale, participation au projet international « La Routo » pour la valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance, animé par la Maison de la Transhumance.

→ Mise en valeur du foncier agricole : Le PNR des Alpilles œuvre pour la préservation du foncier agricole face à la pression foncière grâce au projet FEADER multipartenarial par la mise en place d'une animation foncière et la remobilisation des friches à destination des porteurs de projets agricoles en croisant les enjeux qualité des sols agronomiques, préservation de la biodiversité et intégration paysagère.

→ Le Parc des Alpilles accompagne le développement des circuits courts de proximité par la mise la réalisation de projets collectifs et la mise en relation des initiatives locales individuelles : marque « Valeurs Parc » et projet de buffets fermiers comme outil de communication sur l'agriculture locale, avec à terme l'ambition d'approvisionner localement la restauration collective.

⊗ **Marque Valeurs Parc :**

Si l'effort a été d'abord concentré sur les hébergements et activités, aujourd'hui le Parc travaille très activement à la labellisation des produits agricoles. C'est aujourd'hui le cas avec les produits issus de l'élevage, et bientôt avec les fruits et légumes, céréales, fleurs, plantes aromatiques et médicinales. Développée depuis 2013 dans les Alpilles, une quarantaine d'entreprises ou associations sont aujourd'hui marquées et engagées en faveur du développement durable de leur territoire.

⊗ **Les buffets fermiers :**

Le Parc des Alpilles souhaite accompagner la création d'une offre en buffets fermiers de produits locaux et de saison, permettant la structuration d'un réseau de producteurs tout en favorisant la promotion de l'approvisionnement en circuits courts de proximité ainsi que la valorisation de la multifonctionnalité du rôle des agriculteurs et de l'activité agricole du territoire des Alpilles. Ces buffets sont à destination des habitants des Alpilles, des organismes agricoles et des collectivités.

⊗ **Valorisation des productions :**

Les produits sont accessibles à tous en vente directe par un travail de recensement pour la réalisation d'un guide papier grand public et l'intégration d'une fonctionnalité « annuaire des producteurs en vente directe » sur le site internet du Parc.

→ Le Parc agit pour l'introduction d'animaux en cultures pérennes. Le Parc des Alpilles, dans le cadre du FEADER Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020, travaille à l'association des productions animales et végétales, combinaison bénéfique tant à l'élevage que la production agricole (arboriculture, oléiculture et viticulture). Objectifs : développer des modèles de production en cultures pérennes moins dépendants des intrants et plus respectueux de l'environnement. Trouver de nouvelles ressources alimentaires pour le pastoralisme fiables et durables.

→ Promotion des savoirs écologiques paysans fruit d'un travail en partenariat au sein du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Un Ouvrage intitulé « Vers l'agroécologie, paroles de paysans » met particulièrement l'accent sur les complémentarités entre agriculture et enjeux liés à l'eau sur le territoire des Alpilles.

→ **La Valorisation du maillage de haies : sensibiliser, maintenir, planter et accompagner l'évolution des haies sur le territoire.** Le parc des

Alpilles mène un projet transversal autour des haies et du maillage de haies sur son territoire, ayant une vocation pédagogique de sensibilisation, mais comprenant également un volet de recherche croisant les enjeux liés aux usages agricoles, aux paysages et à la biodiversité qui a abouti à la réalisation d'un document grand public et publics ciblés (particuliers, professionnels et décideurs) visant à sensibiliser sur les haies et à accompagner sur leurs plantations et entretiens.

→ **En projet : Mieux construire et rénover en zone agricole.** Ce projet vise à mieux connaître les spécificités et caractéristiques des constructions en zone agricole dans les Alpilles, afin de conseiller et d'accompagner les porteurs projets dans la construction, rénovation ou extension de leur patrimoine bâti en secteur agricole. Objectif principal : assurer la pérennité de la vocation des terres agricoles à être cultivées, sur le long terme et donner un cadre dans lequel on puisse concilier la réponse à des besoins avérés (et autorisés) avec la préservation du paysage et des ressources et la pérennité de la vocation agricole des terres.

⊙ ACTEURS

Les débuts du PAT ont permis de définir un diagnostic ainsi que la gouvernance en réfléchissant sur la façon d'intégrer les partenaires locaux. Le PAT est une démarche partenariale dans le but d'établir une politique à la fois agricole mais aussi alimentaire, c'est-à-dire incluant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur alimentaire ainsi que les activités et enjeux connexes (emploi, accessibilité, formation, gestion d'écosystèmes, etc.), sous une forme publique-privée.

Depuis 2018, un diagnostic et une démarche de concertation ont permis, avec les acteurs du territoire, de construire et de valider une stratégie, un premier plan d'action, et de préfigurer une gouvernance. Le Parc des Alpilles a participé depuis le début aux différents ateliers mais également dans la réalisation du diagnostic territorial.

En 2020, le PAT rentre dans une phase plus opérationnelle, la phase de concertation se poursuit localement, en plus de la présence d'une plateforme collaborative.

Dans cette optique, des ateliers thématiques sont programmés afin de définir une feuille de route pluriannuelle pour le Projet, et d'en faire découler des actions opérationnelles. Le Parc des Alpilles est associé à cette démarche et notamment sur les thématiques « préservation du foncier agricole, pratiques agroécologiques, alimentation de qualité et de saison accessibles à tous, circuits courts de proximité, démarches collectives... »

La révision de la charte du Parc naturel régionale des Alpilles actuellement en cours est une étape importante dans cette démarche puisqu'il s'agit de relever les initiatives au sein du Parc depuis 15 ans pour s'en inspirer et coller au mieux à la réalité du terrain afin de définir les enjeux clés des 15 années à venir.

⊙ ANALYSE

Le Parc des Alpilles participe et inscrit ses actions en lien avec le PAT de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d'Arles. Il poursuit sa démarche de mise en réseau des acteurs de l'alimentation locale sur le territoire initiée ces dernières années notamment grâce au LIFE des Alpilles et des projets LEADER agroécologie et buffets fermiers.

Si le Parc a encore du chemin à parcourir, la demande et les initiatives existent déjà et montrent la volonté du territoire à développer une alimentation plus durable, proche des consommateurs.

La procédure de révision de la charte du Parc des Alpilles pour la période 2022-2037, engagée depuis 2018, est un accélérateur dans le travail de mise en relation des acteurs et de développement de futurs projets.

▶ PETIT PLUS

Le Parc naturel régional des Alpilles regroupe une variété de paysages et de terroirs différents représentant un potentiel de diversification important de son agriculture. Cette agriculture, malgré ces nombreux atouts, reste cependant fragilisée en de nombreux points : baisse du nombre d'exploitants, pression foncière importante augmentant le prix des terres agricoles et freinant l'installation de jeunes agriculteurs, déficit d'organisations collectives de producteurs...

Par la mise en réseau d'agriculteurs et de prestataires touristiques notamment au sein de la Marque Valeurs Parc naturel régional et des projets structurants menés sur le territoire, un changement s'opère peu à peu. Un certain nombre d'agriculteurs des Alpilles sont progressivement convaincus de la mise en place d'organisation collective leur permettant d'améliorer leurs pratiques et commercialiser en circuits courts de proximité leurs produits

Parallèlement, le développement des circuits courts et de proximité connaît un nouvel essor dans le secteur de l'alimentation, témoin des changements qui s'opèrent dans les habitudes de consommation, de production, et dans le rapport des hommes au territoire. Les acteurs des circuits courts cherchent un développement économique plus juste, qui s'ancre dans les liens unissant les habitants d'un territoire, et qui s'opère dans le respect de l'environnement.